

Nouveau règlement Bourse aux jouets 2017



Article 1 : organisateur

L'association Centre Socio-Culturel du Thouarsais, un espace partagé par tous, où les habitants se rencontrent, échangent, co-construisent, réalisent des projets communs.

Une fabrique de lien social, où les citoyens se retrouvent, animés par l'envie de dynamiser leur territoire, mobilisés par la création d'une œuvre collective, habités par l'espoir d'une société solidaire !

Une organisation volontariste, qui fonde, ensemble, un territoire d'équité où il fait bon vivre.

Article 2 : déroulement et démarche collective

Le Centre SocioCulturel du Thouarsais confirme que la confiance que vous lui accordez depuis de nombreuses années lors du dépôt de vos jouets, a contribué au succès de cette bourse*.

* bourse aux jouets : action entre des déposants et des acheteurs en organisant un dépôt/vente de jouets, jeux et livres d'occasion.

Ainsi, 948 jouets sont déposés en 2016 contre 293 en 2011.

Cette année, vous vous associez à l'organisation de cette action car plus qu'être un service, le Centre SocioCulturel souhaite vous donner toute votre place. Une implication collective rendra cette action plus proche de vos envies, de vos idées...

Lors de votre appel, vous pourrez choisir de vous positionner quelques heures sur les créneaux suivants selon votre disponibilité.

Installation : de 14h30 à 19h30 réparti en 2 créneaux

- Lundi 4 décembre : mise en place du mobilier, aménagement de l'espace ...

Dépôts : de 14h30 à 19h30 réparti en 2 créneaux

- Mercredi 6 décembre : réception des listes, test des jouets ...
- Vendredi 8 décembre : réception des listes, test des jouets ...

Vente : de 14h30 à 19h30 réparti en 2 créneaux

- Du mercredi 13 décembre au dimanche 17 décembre : vente, conseil, encaissement ...

Reconstitution et restitution: de 14h30 à 19h30 réparti en 2 créneaux

- Lundi 18 décembre : reconstitution des listes
- Mercredi 20 décembre : reprise des invendus et paiement

Article 3 : lieu

A la fabrique 7, rue St Médard, 79100 Thouars

Article 4 : obtention de la liste et du code

Pour obtenir votre code, vous devez IMPERATIVEMENT CONTACTER LE CENTRE SOCIOCULTUREL au 05.49.66.76.40 : ce code est à reporter sur vos étiquettes et votre liste.

Les listes sont disponibles :

- sur le site du Centre SocioCulturel : thouars.csc79.org
- sur demande par téléphone (peut être transmise par e-mail)
- à l'accueil du Centre SocioCulturel (7, rue Anne Desrays)

Article 6 : modalités de dépôt

- 2 listes par déposant et pouvant contenir **au maximum 20 articles**.
- Chaque article déposé devra être **propre**, en **bon état**, **complet** (règle du jeu **obligatoire**) et en **état de marche***

Pour information : il est possible de télécharger par vos soins une règle du jeu sur internet.

- Les objets **seront testés sur place** (prévoir piles pour tester).

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas mettre un article en vente, s'ils constatent un défaut, même après réception.

- Les articles devront porter une **étiquette cartonnée, pré-remplie, attachée par une ficelle AVEC** description (code, désignation, marque, couleur...) de l'article et âge ciblé (facultatif).

Le prix sera fixé par le déposant au préalable. Veuillez fixer des prix raisonnables.

- Les articles de petites tailles et/ou comportant plusieurs (petites) pièces devront être emballés sous plastique et visible : figurines, poupée avec des vêtements, lots de voitures...

Attention ! Sont exclus de la liste : les vélos (sauf véhicules 1er âge), les peluches, les objets non testables sur place (CD/DVD), les livres de type revues/magazines, les puzzles de plus de 40 pièces (sauf neufs sous blister) et les jeux vidéo.

Article 7 : tarifs appliqués

AUCUNE RETENUE SUR VOS VENTES

Néanmoins, en cas de non respect de ce présent règlement, une retenue de 25% sera faite sur vos ventes.

Article 8 : reprise des invendus et paiement

Penser à ramener un sac.

Les articles invendus, non retirés à la date indiquée, seront considérés comme donnés.

Le paiement des articles vendus est effectué par chèque ou espèces.

La feuille récapitulative des articles vendus vous sera remise.

Article 9 : responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, de perte, de vol ou d'incendie des articles déposés. Il ne sera fait aucun remboursement.

Article 10 : Évaluation

Un temps d'évaluation vous sera proposé en début d'année 2018 et un questionnaire vous sera remis lors de la reprise des invendus.

Contact :

Centre SocioCultuel du Thouarsais - 05.49.66.76.40

✂.....

BOURSE AUX JOUETS Décembre 2017

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement de la bourse aux jouets organisée par le Centre SocioCultuel du thouarsais et l'accepte.

Le à

Signature